

**DELIBERATION  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DES  
COMMUNES DU CENTRE-OUEST**

**Séance du 30/05/2019  
2<sup>ème</sup> convocation**

**Extrait n°20**

**Nombre**

**De conseillers en exercice : 38**

**De Présents : 15**

**De Votants : 16**



Le quorum n'ayant pas été atteint le samedi 25 mai 2019, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances le jeudi 30 mai 2019, sous la présidence de M ANTOYISSA Zainoudine. Réuni en 2<sup>ème</sup> lecture, il a pu valablement délibéré sans condition de quorum.

**Date de la convocation : le 25 mai 2019**

**Présents :**

ANTOYISSA Zainoudine, IBRAHIM SAID Maarifa, AHMED-COMBO Ali, ATTOUMANI Harouna, HAMADA Dhalane Patrick, MADI Said, MADI ASSANI Binti, ABDALLAH Said, HAROUNA Zaidani, SAID Moinécha, YOUSOUFFOU Soulaïmana, ABDOU Mikidadi, Anchya BAMANA, HAMIDOU Mohamed Ali, MIKIDADI Madihali.

**Absents :**

ALI-MALLOU Assani, MAHAMOUDOU Laouia, KAMARDINE Mansour, MAHADI Salima, AHMED Fatima, DOUKAINI Kamaria Ben, SAINDOU Dhoiriffia, CHANFI Dahabia, HOULAME ép Ahmed Aida, MASSIALA Sadanati, ABDOU COLO Nassuhati, MVOULANA Chakila Ali Laila, ALI Fatima, ABDOU-MADI Sandati, ATTOUMANI Issoufi, MAHAMOUD Hadhurina, MATTOIR Abdullah, MROIVILI Amina Moilim, SAID Mohamed Barrabé, BACAR Inchatfi Soilihi, HAIDAR Mohamed El Amine, MROIVILI Mohamed Moindjé

**Représentés :**

ANTOINE Ibrahim Salam, ayant donné pouvoir à Monsieur IBRAHIMA SAID Maarifa,

A été nommé(e) secrétaire de séance : **Madi Said**

**Objet : Participation au séminaire du 25 avril 2019**

Le président de la CCCO a participé à un séminaire organisé à Paris le jeudi 25 avril 2019 sur invitation du Président de l'association des maires de France et des présidents d'intercommunalités. Le sujet qui portait sur l'urbanisme, était intitulé « *l'urbanisme à l'heure du numérique. Comment accompagner et préparer les communes, intercommunalités et services de l'Etat pour la fin 2021 ?* ».

L'invitation n'est parvenue aux services de la 3CO que le mardi 16 avril. Impossible dans ces conditions d'en référer à l'assemblée délibérante avant, puisque le départ de Mayotte devait s'opérer au plus tard le mercredi 24 avril alors qu'aucun conseil n'était prévu durant cette période.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

### DECIDE

- 1) **De faire prendre en charge** par le budget de la 3CO :
  - o les frais de transport aérien correspondant au déplacement du Président de la 3CO, Monsieur Zainoudine ANTOYISSA, à Paris du 23 avril au 28 avril 2019,
  - o Ainsi que les frais d'hébergement et de restauration y afférents suivant les montants définis par arrêté ministériel pour les nuitées du 24, 25, 26 et 27 avril 2019.
- 2) **D'autoriser le président à signer** tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, tous les membres du conseil présents ont signé sur le registre.

Fait à Tsingoni, le 30 mai 2019

Le président de la 3CO  
Zainoudine ANTOYISSA

